

Le 10 novembre 2023,

Monsieur Didier GERARD
Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer de la Vendée
BP60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex

Objet : Perturbation intentionnelle et de destruction de goélands : demande de renouvellement d'autorisation pour 2024

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des problématiques de fréquentation intense des goélands sur les élevages mytilicoles en Vendée, nous vous adressons ce courrier afin de vous formuler la demande d'autorisation pour l'année 2024.

La régulation permise par les opérations de tirs d'effarouchement ou létaux est indispensable pour maintenir à l'écart ces oiseaux opportunistes augmentant les risques sanitaires pour notre profession et effectuant d'importants dégâts économiques.

En conséquence, vous trouverez :

- Une demande concerne les zones de production du Pertuis Breton le long des côtes de La Tranche-sur-mer et L'Aiguillon-la-Presqu'île.
- Une seconde pour le site mytilicole en Baie de Bourgneuf sur la côte de Noirmoutier-en-l'Île et les sites côté océan le long des communes de La Guérande et Barbâtre.

Vous trouverez joint à ce courrier un CERFA par secteur ainsi qu'un document apportant des précisions complémentaires.

J'attire votre attention sur le fait que notre demande est basée sur la période pendant laquelle les goélands impactent fortement la production de moules sur bouchots, c'est-à-dire de fin mai à fin octobre.

Afin de s'assurer que le temps de procédure ne réduise pas la période d'intervention des mytiliculteurs, nous sollicitons votre bienveillance pour que notre dossier soit instruit avec diligence et que le passage en CSRPN soit programmé avant les vacances scolaires de Noël.

Comptant sur votre compréhension des enjeux que cela représentant pour la mytiliculture vendéenne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le Président du
CRC des Pays de la Loire,
Jean-Yves LE GOFF



Le Vice-Président « Moule » du
CRC des Pays de la Loire,
Vincent GAUTIER

